

Madame le Maire ouvre la séance, s'assure du respect du quorum, communique à ses collègues les **pouvoirs donnés par les conseillers municipaux empêchés** :

**M. DUVAL (procuration à Mme GRESSIN)
M. THOR (procuration à M. TASSEZ)
Mme PROVENDIER (procuration à Mme RENIER) –**

Elle transmet les excuses de **MM. AUTISSIER et MELLOT.**

-

Madame MARTIN est désignée en qualité de secrétaire de séance.

-

Sur proposition de Madame le Maire, le Conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents et représentés, **l'inscription de deux projets de délibérations supplémentaires** à l'ordre du jour portant sur :

- fixation d'un tarif pour la mise à disposition de la cave du château
- plans de financement de travaux à réaliser par le Syndicat d'Energie du Cher pour changer des éclairages et ajouter des points lumineux. Ces travaux sont programmés route des Naudins ainsi que rue et impasse des Huguenots.

Sur ce sujet, Madame le Maire rappelle que de nombreux points ont déjà été remplacés et qu'il convient de poursuivre cette démarche. Les riverains du Sentier des Naudins attestent de la réussite du changement et approuvent l'abaissement de l'intensité de la lumière la nuit. Le même type de travaux a été réalisé rue du Crouston. Madame RENIER précise qu'une uniformité est recherchée sur l'ensemble de la commune en installant partout le même éclairage lors des travaux de rénovation. Seuls deux types de luminaires sont implantés : les lanternes avec une forme d'antan pour le centre-ville et des éclairages plus modernes pour le reste de la commune, le tout en leds pour diminuer la facture, ou au moins la consommation car le prix de kw/h augmente.

-

Madame le Maire soumet au Conseil municipal le **procès-verbal de la séance du 18 décembre 2019** qui est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

-

> Opération de construction d'équipements sportifs sur le site du Parc des Sports : construction courts de tennis couverts et club house rugby – plan de financement

Madame le Maire indique que pour la demande de subvention à déposer auprès des services de la Région, il convient de présenter un plan de financement ne faisant pas apparaître la participation du club de Tennis. Cette participation est estimée à 50 000 € mais ne s'agissant pas de fonds publics, elle ne doit pas apparaître. Il s'agit du même plan de financement que celui voté en décembre dernier, hormis la participation du club de tennis qui a été inscrite dans la participation communale, à charge pour la commune de récupérer cette somme auprès du club.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents et représentés :

- l'opération de construction de tennis couverts et d'un club house rugby sur le site du Parc des Sports

- le plan de financement de l'opération s'élevant à un total de 653 379,25 € HT réparti à hauteur de 523 179,25 € pour la construction de tennis couverts et à hauteur de 130 200 € pour la construction du club house rugby. Des subventions seront sollicitées pour cette opération au titre du DSIL à hauteur de 261 351,70 €, auprès de la Région pour 104 600 €, auprès du Département pour 113 000 €. Le reste à charge de la Commune, y compris la participation du Club de Tennis s'établit à 174 427,55 € (soit 27 % du montant de l'opération HT).

> **Renouvellement du Contrat-Enfance-Jeunesse pour la période 2019-2022**

Madame le Maire indique que la CAF apporte une aide financière à la commune pour les services petite-enfance, enfance et jeunesse. Elle invite les conseillers municipaux à prendre le tableau reprenant d'une part les montants réellement perçus par la commune par rapport aux montants prévus pour le C.E.J précédent couvrant la période 2015-2018 et d'autre part les montants prévisionnels pour le C.E.J 2019-2022.

La commune a encaissé une aide globale pour le CEJ 2015-2018 d'un montant de 56 372 € pour 57 458 € prévus au départ du contrat.

Madame GRESSIN rappelle qu'il était prévu l'accueil périscolaire (garderie) sur la durée totale du contrat alors que ce service n'a plus été déclaré à partir de 2017, ce qui a entraîné l'arrêt du versement de l'aide correspondante.

Madame RENIER ajoute que pour ce qui concerne l'accueil de loisirs ados, un séjour ski a été supprimé par rapport aux actions prévisionnelles.

Le projet de Contrat-Enfance-Jeunesse 2019-2022 prévoit le subventionnement suivant :

Actions	Projet C.E.J. 2019-2022
Accueil de loisirs du mercredi après-midi	12 201,04
Accueil de loisirs ados (maison des jeunes) L'augmentation prévisionnelle résulte de l'ouverture de la Maison des Jeunes trois semaines l'été.	27 744,88
Extension Accueil de loisirs (petites vacances)	1557,64
Séjours Hiver-Eté	Communauté de Communes Sauldre et Sologne
Accueil de loisirs périscolaire (garderies)	3 496,92
Poste coordonnateur	21 226,36
	66 226,84

Madame le Maire indique que les sommes réellement versées sont calculées au vu du bilan annuel. Un complément est également versé pour l'action Kilt et Culottes Courtes soutenue par la Commune, estimé à 64 752,11 € pour les quatre années, basé sur une estimation de subvention communale de 120 000 € sur les quatre ans.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents et représentés le projet de Contrat-Enfance-Jeunesse 2019-2022.

> **Modification du tableau des emplois communaux**

Madame RENIER expose que l'un des enfants inscrits à l'école maternelle du Printemps souffre d'un handicap et dispose d'une Assistante de vie scolaire recrutée par l'Education Nationale pour l'aider en classe. En revanche, cette personne n'est pas prévue sur le temps du midi alors que cet enfant déjeune à la cantine trois jours par semaine. Cet élève ayant besoin d'une attention particulière et personnalisée, Madame le Maire propose de recruter et rémunérer l'AVS qui le suit sur le temps

scolaire, à hauteur de 3H/semaine soit 1 H par jour de présence de l'enfant au restaurant scolaire. Il s'agit là d'apporter une aide à la famille et aux agents.

Il est également proposé de créer les emplois saisonniers pour la saison estivale. Madame le Maire rappelle qu'il est fait appel à des jeunes pour les emplois saisonniers sur la période estivale. Il y a donc lieu de créer, dans le cadre de l'accroissement saisonnier d'activité :

<i>FILIERE TECHNIQUE</i>				
ADJOINT TECHNIQUE du 01/04/20 au 30/09/20	2	Entretien Espaces Verts		1°éch du grade
ADJOINT TECHNIQUE du 29/06/20 au 06/09/20	2	Entretien Espaces Verts		1°éch du grade
ADJOINT TECHNIQUE du 29/06/20 au 19/07/19	3	Montage/Démontage FFE		1°éch du grade
ADJOINT TECHNIQUE du 13/07/20 au 19/07/20	1	Montage/Démontage Manifestations		1°éch du grade
ADJOINT TECHNIQUE du 10/07/20 au 17/07/20	1	Restauration FFE		1°éch du grade
ADJOINT TECHNIQUE du 22/06/20 au 19/07/20	1	Travaux de couture FFE	35 h à effectuer sur la période	1°éch du grade
<i>FILIERE CULTURELLE</i>				
ADJOINT DU PATRIMOINE du 01/07/20 au 31/08/20	1	Gardiennage Vieil Aubigny	20h	1°éch du grade
ADJOINT DU PATRIMOINE du 01/04/20 au 18/10/20	1	Gardiennage Galerie Fr 1er	6h30	1°éch du grade
ADJOINT DU PATRIMOINE du 01/04/20 au 18/10/20	2	Gardiennage Galerie Fr 1er	19h30	1°éch du grade
<i>FILIERE ANIMATION</i>				
ADJOINT D'ANIMATION du 17/02/20 au 21/02/20	1	CLSH Hiver		2°éch du grade
ADJOINT D'ANIMATION du 20/04/20 au 24/04/20	2	CLSH Pâques		2°éch du grade
ADJOINT D'ANIMATION du 06/07/20 au 31/07/20	6	CLSH Eté		2°éch du grade
ADJOINT D'ANIMATION du 19/10/19 au 23/10/20	1	CLSH Toussaint		2°éch du grade
ADJOINT D'ANIMATION du 06/07/20 au 31/07/20	1	Ouverture MJA été		2°éch du grade

Pour ce qui concerne les travaux de couture, Madame le Maire souligne qu'il s'agit de réaliser 35 h sur la période du 22 juin au 19 juillet.

Dans la filière culturelle, il est notamment prévu la création d'un emploi d'adjoint du Patrimoine pour le gardiennage de la Galerie François 1^{er}. A ce sujet, Madame le Maire précise que la commune travaillera cette année avec la Galerie Capazza qui présentera une exposition Rodin. Les artistes de cette galerie sortiront hors les murs et seront notamment accueillis à Aubigny, ce partenariat étant espéré depuis longtemps par notre commune.

L'emploi ouvert à hauteur de 6h30/semaine sera occupé par l'agent recruté pour le Centre d'interprétation de l'Auld Alliance en complément de son emploi du temps actuel.

Dans la filière animation, il s'agit de recruter les animateurs pour encadrer les centres de loisirs. Madame le Maire précise qu'il convient de réfléchir de nouveau au financement des BAFA car la commune rencontre des difficultés de recrutement, faute de titulaires du BAFA ces dernières années. Un contact sera pris avec la Mission Locale pour étudier la possibilité de mettre en place un partenariat pour financer une partie du BAFA des jeunes qui seraient intéressés en contrepartie de leur engagement à assurer l'encadrement du centre de loisirs communal.

Madame RENIER demande à la presse de relayer cette information même si les modalités de mise en place ne sont pas encore totalement définies à ce jour.

Il est précisé que les animateurs encadrant les accueils de loisirs sur les vacances scolaires sont recrutés sous contrat d'engagement éducatif.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents et représentés la création des emplois non permanents ci-dessus énumérés ainsi que l'actualisation du tableau des emplois communaux.

> Contrat de territoire 2017-2020 – Avenant n° 1

Madame le Maire rappelle que le Conseil municipal a approuvé en décembre 2018 le Contrat de Territoire signé avec le Département. Ce contrat prévoyait deux subventions pour la commune d'Aubigny : une pour le restaurant scolaire à hauteur de 106 000 € et une pour la construction de tennis couverts à hauteur de 100 000 €. Or, les subventions susceptibles d'être octroyées pour le restaurant scolaire représentait plus de 80 % du montant HT de l'opération, ce qui est totalement interdit. Le Département a accepté de diminuer de 13 000 € la subvention envisagée pour le restaurant scolaire, et de reporter cette somme sur la construction des tennis couverts. Les montants de subventions rectifiés s'établissent désormais à 93 000 € pour le restaurant scolaire et à 113 000 € pour l'opération de construction des tennis couverts.

Madame le Maire rappelle que les montants inscrits au Contrat de Territoire sont le résultat de négociations entre la Communauté de Communes, le pôle de centralité qu'est Aubigny et les pôles d'équilibre que sont Argent/Sauldre et La Chapelle d'Angillon. Les montants inscrits dans ce contrat ne sont pas définis en fonction du nombre d'habitants.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents et représentés l'avenant n° 1 2018-2021 au Contrat de Territoire 2017-2020.

> Tarif de mise à disposition de la cave du château

Madame le Maire rappelle que ce local ne dispose pas de point d'eau ni de toilettes. Il s'agit d'une pièce de caractère mais sans confort.

Sur une question de Madame DAUGU, il est indiqué que les normes de sécurité limitent à 19 maximum le nombre de personnes présentes simultanément dans la cave.

Il est proposé de fixer le tarif d'occupation de la cave à 30 €/demi-journée et à 50 € /journée.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents et représentés les tarifs proposés ci-dessus.

> Plans de financement pour travaux à réaliser par le Syndicat d'Energie du Cher

Madame RENIER indique que les travaux portent d'une part sur le remplacement de l'éclairage public de la rue des Huguenots et de l'implantation de deux points lumineux supplémentaires impasse des Huguenots.

Madame le Maire précise qu'un endroit à l'intersection de la rue et de l'impasse n'était pas éclairé. Le coût des travaux HT s'élève à 16 817,77 € avec un reste à charge pour la commune de 5 045,33 € (soit 30 % du montant HT des travaux). Ces travaux sont pris en compte dans le cadre du plan REVE mis en place par le Syndicat d'Energie du Cher qui couvre la dépense à hauteur de 70 %.

Monsieur TURPIN présente un second plan de financement pour des travaux d'extension de l'éclairage public route des Naudins, consistant à ajouter un point lumineux à l'approche de l'intersection de la route avec le Domaine d'Aubigny.

Le montant de ces travaux s'élève à 6 135,92 € HT, avec un reste à charge pour la commune de 3 067,96 € (soit 50 % du montant HT des travaux).

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents et représentés les plans de financement concernant les travaux indiqués ci-avant.

INFORMATIONS DIVERSES

1 – Madame le Maire indique que la **signature de la vente du bâtiment acquis lors de l'expropriation de l'entreprise Rateau, au profit de la société Butagaz** a eu lieu le 26 décembre dernier. La commune doit reverser cette somme aux différents contributeurs que sont l'Etat, le Conseil Régional, le Conseil Départemental et la Communauté de Communes. L'audience d'appel déposé par la Commune dans l'affaire Rateau qui devait se tenir en janvier a été reportée au 11 février à 10 h en raison de la grève des avocats. Pour rappel, la société Rateau demande à la commune le versement des indemnités de licenciements et de Contrat de Sécurisation Professionnelle. Il paraît sage d'attendre les résultats de l'audience car la commune pourrait peut-être être autorisée à ne verser que la soulte dans le cas où elle serait condamnée à verser ces indemnités.

2 – Point sur le **chantier de la gendarmerie**. En raison des conditions météorologiques, les travaux de terrassement ont été interrompus.

3 – Madame le Maire donne lecture du courrier du 24 janvier du Conseil National des Villes et Villages Fleuris adressé à la commune pour informer du maintien du **Label 4 Fleurs à Aubigny**. Elle précise que le jury était exigeant, formé de professionnels tournés vers l'environnement.

Il est proposé des applaudissements à destination des jardiniers municipaux et du Conseil.

Madame RENIER précise que pour la Municipalité, c'est une vraie volonté de maintenir les 4 Fleurs mais également de faire attention à l'environnement et de protéger nos ressources en eau. Il a été remarqué que la ville alliait ces deux éléments. L'attractivité de la ville compte aussi beaucoup pour l'obtention du label ainsi que l'entretien des voiries et la propreté de la ville.

Madame le Maire félicite et propose d'applaudir également Monsieur GRESSET en charge du fleurissement, qui est chargé de se rendre à Paris pour recevoir le Prix.

4 – Madame le Maire souligne que le **concours des maisons illuminées** a été organisé pour la deuxième année consécutive en cette fin d'année. L'année dernière, les récompenses avaient été remises lors des vœux de la Municipalité.

La remise de récompenses ne pouvant être jumelée à celle des maisons fleuries en raison de l'écart de saisons, Monsieur GRESSET suggère qu'une manifestation spécifique aux maisons illuminées soit organisée à la salle des fêtes.

Madame BUREAU précise que les photographies des maisons sélectionnées sont visibles dans la salle Bill Millin.

5 – Travaux de la **passerelle du Mail Guichard** : Madame le Maire explique que l'accès à la passerelle est interdit durant les travaux. Elle conçoit que cette interdiction soit contraignante mais regrette que certaines personnes déplacent les barrières pour passer malgré le danger que cela représente.

Elle ajoute que le bois a été remplacé par des dalles de matériau composite agréé par l'Architecte des Bâtiments de France. Les poutres supportant la passerelle ont été renforcées. Le bois avait été posé initialement contre le ciment ce qui a entraîné son pourrissement.

6 – La **chapelle du cimetière** a été refaite en régie au niveau des enduits. Le auvent qui s'affaissait a été réhaussé et son assise consolidée.

7 – Madame RENIER indique qu’une administrée a adressé un **courrier de remerciements** pour l’intervention de la commune dans le ramassage de feuilles que sa mère ne pouvait plus gérer seule.

8 – Calendrier des manifestations diverses

1 – Madame MALLET souhaite annoncer que dans le cadre de la Saison culturelles de la Communauté de Communes, un spectacle intitulé « une belle mort vaut mieux qu’une mauvaise vie ! » sera présenté à La Forge le dimanche 2 février. Il s’agit d’un spectacle de grande qualité et hilarant. Le 15 février prochain, un concert du groupe Unio se tiendra dans l’ancienne salle du Conseil municipal.

2 – Madame GRESSIN annonce un concert de piano gratuit donné par Thomas LEBAS, organisé à l’Ecole de Musique.

Madame RENIER souligne la qualité du travail de Thomas LEBAS, ancien élève de l’Ecole de Musique d’Aubigny.

3 – Monsieur ROUARD explique que dans le cadre de l’association du Vieil Aubigny, il est constitué actuellement un fonds qui sera mis à disposition du public à la bibliothèque, en accord avec Madame MALLET.

4 – Calendrier des manifestations :

FÉVRIER

Sam 1^{er} 19 h 30 Soirée dansante moules frites – ESA Football – Salle des fêtes

Dim 2 12 h 00 Repas solidaire – Les Pink Trekkeuses – Salle des fêtes

 16 h 30 Théâtre « Pompes funèbres Bénot, une belle mort vaut mieux qu’une mauvaise vie ! » par la Compagnie Cavalcade – Commune d’Aubigny-sur-Nère - La Forge

Lun 3 à partir de 13 h 30 Tour France Mobilité organisé par la Région Centre Val de Loire à la salle des fêtes

Madame le Maire explique qu’Aubigny a été retenue pour être la ville étape en Région Centre. Le Préfet de Région et le Président de la Région seront présents. Il y aura à cette occasion la présentation de la Loi d’Orientation des Mobilités. Madame le Maire accueillera les participants puis Monsieur BONNEAU et Monsieur le Préfet de Région prendront ensuite la parole. La Directrice en charge des mobilités innovantes de la mission innovation numérique et territoire participera également à cette journée. Un temps d’échange se déroulera sur la loi d’orientation des mobilités. Philippe FOURNIE, Vice-Président aux transports et à l’intermodalité auprès de la Région, participera à la table ronde « comment réussir les projets locaux ? ». Une cellule régionale d’appui sera à disposition des collectivités. La conclusion de la demi-journée sera faite par Madame le Maire, Philippe FOURNIE et Christophe CHASSANDRE, Directeur de la DREAL Centre Val de Loire.

L’objectif de cette journée est de présenter certaines initiatives nationales et locales qui visent à améliorer la mobilité des citoyens. Madame le Maire ajoute que le Pays Sancerre-Sologne a réalisé une étude et un plan de mobilité rurale.

	15 h 00 – 18 h 30	Don du sang – Parking du Pré qui Danse
Merc 5	8 h 30 – 17 h 30	Exposition sur les dangers domestiques – Communauté de Communes Sauldre et Sologne – Salle des fêtes
Jeu 6	14 h 00 – 19 h 00	Assemblée générale – Amicale des retraités UNRPA – Salle des fêtes
Sam 8	20 h 00	Concert piano avec Thomas Lebas – Ecole de Musique d’Aubigny – Cloître des Augustins
Dim 9	13 h 00 – 18 h 00	Loto – Association Les Lutins du Printemps – Salle des fêtes
Sam 15	16 h 00	Loto – Centre Communal d’Action Sociale – Salle des fêtes
	20 h 30	Chants traditionnels et du monde « Trio Vocal Unio» – Commune d’Aubigny-sur-Nère - Château des Stuarts
Sam 15 Dim 16		Championnat interdépartemental – Twirling d’Aubigny-sur-Nère – Gymnases
Dim 16	15 h 00	Thé dansant – Club de l’Amitié – Salle des fêtes
Dim 23	9 h 00 – 18 h 00	Bourse toutes collections – salle des fêtes

La commission des finances se tiendra le 20 février 2020 et le Conseil municipal le 27 février 2020.

9 – Madame GRESSIN indique que 48 enfants sont partis cette année en **classe de neige**. Le centre d’accueil se situe au pied des pistes et au centre du village. Tous les participants ont été satisfaits du séjour.

-

Aucune autre question n’étant soulevée, la séance est levée.